

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Avis d'entrée en vigueur**  
**Règlement numéro VM-89-231**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 21 juin 2025 le règlement suivant :

- le règlement numéro VM-89-231 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de revoir les usages permis dans la zone à dominance commerciale portant le numéro 186

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Matanie le 21 août 2025.

Que le règlement numéro VM-89-231 est entré en vigueur le 21 août 2025.

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce vingt-septième (27<sup>e</sup>) jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma,  
Avocate